



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 4902

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la défense de lui donner la liste des établissements publics sur lesquels il exerce une tutelle ou une cotutelle. Il souhaite connaître les moyens humains et matériels qui y sont consacrés et savoir si des personnels spécifiques sont recrutés pour les missions de contrôle et d'évaluation des établissements et organismes sous sa tutelle. Il souhaite également savoir si une politique de contractualisation a été mise en place avec les établissements publics sous sa tutelle et quelles réformes il entend mettre en oeuvre pour améliorer le contrôle et l'évaluation des opérateurs dont il a la tutelle.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense exerce une tutelle sur seize établissements publics et une cotutelle sur six autres établissements. La liste de ces établissements s'établit comme suit :

ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	STATUT (*)	CONTRAT D'OBJECTIFS
École polytechnique	EPA	2007-2011
École nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA)	EPA	2007-2011
Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE)	EPSCP	2007-2011
École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (ENSIETA)	EPA	2007-2011
Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)	EPIC	2004-2008
Académie de marine	EPA	Pas de contrat d'objectifs
Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)	EPA	Elaboration en cours
Musée de l'armée	EPA	2005-2008
Musée national de la marine	EPA	2005-2008
Musée de l'air et de l'espace	EPA	2005-2008

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)		EPA	2005-2007 / en cours de renouvellement
Office national des anciens combattants (ONAC)		EPA	2002-2007 / en cours de renouvellement
Institution nationale des Invalides (INI)		EPA	Élaboration en cours
Économat des armées (EDA)		EPIC	Élaboration en cours
Institut de gestion sociale des armées (IGESA)		EPIC	2004-2008
Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique		EPA	Pas de contrat d'objectifs
ÉTABLISSEMENTS SOUS COTUTELLE	STATUT (*)	COTUTELLE	CONTRAT D'OBJECTIFS
Centre national d'études spatiales (CNES)	EPIC	Ministères chargés de la recherche, de la défense et du budget	2005-2010
Commissariat à l'énergie atomique (CEA)	EPIC	Ministères chargés de la recherche, de l'industrie, de la défense et du budget	2006-2009
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	EPIC	Ministères chargés de la recherche et de la défense	2006-2009
Établissement public d'insertion de la défense (EPIDe)	EPA	Ministères chargés de l'emploi et de la défense	Élaboration en cours
Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)	EPA	Ministères chargés de la défense, de la santé et du budget	2005-2007 / en cours de renouvellement
Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)	EPA	Premier ministre et ministère de la défense	Elaboration en cours
(*) EPA : établissement public à caractère administratif - EPIC : établissement public à caractère industriel et commercial EPSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.			

La tutelle de ces établissements est assurée par les grands subordonnés du ministre de la défense (délégué général pour l'armement, secrétaire général pour l'administration...) qui en confient le pilotage à des directions expertes relevant de leur autorité. Parallèlement, la direction des affaires financières du ministère de la défense assure, en liaison étroite avec ces directions expertes, une tutelle budgétaire et financière pour l'ensemble des établissements publics du ministère. Les moyens humains consacrés à l'exercice de cette tutelle par le ministère de la défense peuvent être évalués en 2007 à dix-sept équivalents temps plein (ETP), représentant un coût total d'environ 1,3 million d'euros. Les coûts de fonctionnement y afférents ne peuvent en revanche être estimés en l'absence de comptabilité analytique appropriée. Aucun personnel spécifique n'est recruté pour les missions de contrôle et d'évaluation de ces établissements. Celles-ci sont assumées par les différents services du ministère de la défense en charge de la tutelle (Il peut également être fait appel ponctuellement aux services de contrôle du ministère de la défense (contrôle général des armées, corps d'inspecteurs...). Les moyens humains ou

matériels mis en oeuvre à cette occasion sont néanmoins peu significatifs sur une année) à travers la mise en oeuvre des contrats d'objectifs et de moyens des établissements et du suivi régulier des documents budgétaires et financiers rythmant la vie de ces derniers. À cet effet, une politique de contractualisation a été mise en oeuvre par le ministère de la défense pour l'ensemble des établissements placés sous sa tutelle. Ainsi, hormis l'académie de marine et l'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique (Compte tenu du faible poids financier de l'académie de marine, il a été décidé de ne pas contractualiser ses relations avec l'État. S'agissant de l'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique, créé par le décret n° 2007-890 du 15 mai 2007, celui-ci nedispose pas encore de contrat d'objectifs), tous les autres établissements sous sa tutelle disposent soit d'un contrat valide, soit d'un contrat en cours de renouvellement ou de négociation. Enfin, ces contrats ayant pour certains été signés avant la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOU), le ministère de la défense s'efforce de traduire dans l'ensemble des documents contractuels signés des engagements inscrivant ces établissements en cohérence avec la démarche de performance pilotée par les responsables de programmes concernés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4902

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5741

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7063